

Retraites : les sénateurs relèvent l'âge de départ à 63 ans ; bientôt 67 ?

écrit par Christine Tasin | 30 novembre 2015



C'est le projet d'un sénateur UDI qui a été voté juste avant les attentats du 13 novembre. C'était avant mais ni les socialistes ni les medias n'en ont parlé... La preuve par neuf s'il en était besoin que Les Républicains, leurs alliés de l'UDI et le PS c'est la même chose. D'ailleurs quand on voit que Valls serait prêt à des candidatures uniques LR-PS et leurs alliés réciproques pour faire échec au FN au second tour des régionales...

http://www.liberation.fr/france/2015/11/11/pour-valls-la-fusion-de-tous-les-republicains-face-au-fn_1412625

Ils n'ont pas honte de nous demander de travailler plus longtemps au moment où ils accueillent des clandestins par centaines de milliers et leur donnent tout sans que les autres aient fait ni payé quoi que ce soit.

Ils n'ont pas honte de nous demander de travailler plus longtemps soi-disant pour résorber le trou de la sécurité

sociale alors que le budget de l'AME explosait déjà avant l'arrivée des soi-disant réfugiés.

Il est clair que, même si les députés ne votent pas la proposition de loi, le résultat sera le même : que ceux qui se sont levés de bonne heure toute leur vie devront aller jusqu'à 67 ans (préconisation de la commission européenne) à cause de la décote... Et quand on voit, en plus, les années de chômage imposées à nos jeunes, on peut se dire que pour eux la retraite c'est Utopie.

Si on ne change pas de gouvernement, très vite...

A l'occasion de l'examen du budget 2016 de la Sécurité sociale, les sénateurs viennent de jeter un pavé dans la marre, ce vendredi, en décidant de relever de l'âge de départ à la retraite à 63 ans à partir de 2019.

Même si cette décision a très peu de chance d'aboutir lors de son examen à l'[Assemblée nationale](#), l'idée semble pourtant faire de plus en plus son chemin depuis l'accord signé entre le [patronat](#) et les [syndicats](#) sur les retraites complémentaires.

Même si François Hollande a affirmé que l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans reste pour le moment inchangé.

Cet amendement proposé par Gérard Roche (UDI-UC) prévoit un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite en portant, à compter du 1er janvier 2019 pour la génération 1957, l'âge légal à 63 ans tout en maintenant l'âge d'annulation de la décote à 67 ans.

<http://www.leparisien.fr/economie/retraites/retraites-les-senateurs-relevant-l-age-de-depart-a-63-ans-13-11-2015-5273011.php>

Christine Tassin